



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 10/07/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 10 juillet 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°6 - motion-inondations-juin-2023

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise Adjoins, Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame LEBEAU Françoise (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Monsieur LAFUENTE Jean-Michel (donne pouvoir à Madame PERTHUIS Nicole), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Madame PIOFFET Nelly (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	019
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	07

I - Exposés des motifs

L'épisode orageux que nous avons connu au cours du mois de juin 2023 a eu des conséquences très fortes pour de nombreux habitants de la commune : maisons et/ ou garages inondés, toitures endommagées, arbres brisés....

Le quartier de Boé-cités est particulièrement impacté par ces phénomènes météorologiques compte tenu de sa position géographique et du fonctionnement de son réseau pluvial.

En effet, une grande partie du réseau pluvial de ce quartier a pour seul exutoire le ruisseau « Le Mondot » qui constitue un affluent de la Garonne sur la rive droite. Il prend sa source à Bon Rencontre et mesure environ 15.1 km. Bien que très court, ce ruisseau traverse un bassin hydrographique en pleine mutation. Au cours de ces 20 dernières années, il a connu une imperméabilisation importante de ses sols avec le développement des zones d'habitat et des zones d'activités économiques.

Les mutations de cet environnement sont ressenties par les riverains qui observent une montée des eaux toujours plus importante lors des épisodes pluvieux et notamment lors des orages.

Certes le réseau pluvial de ce quartier est ancien et sans doute que ses dimensions sont insuffisantes mais il paraît complexe et coûteux d'imaginer sa réfection totale. Des solutions autres sont à rechercher.

L'initiative prise par la municipalité en 2011 et consistant à créer un bassin d'orage sur le cours du Mondot a démontré son efficacité puisque pendant la période 2011 à 2018 aucune inondation majeure n'a été observée dans ce quartier.

L'orage du 8 septembre 2021 et les orages de juin 2023 ont démontré que cette solution n'était pas suffisante. En effet, les quantités d'eau mesurées sont à des niveaux plutôt rares (pluie de retour 10 ans en 2021 – 120 mm – et 38 mm en 2023). Le climatologue Jean-François Berthoumieux de l'ACMG nous indique que si les quantités d'eau attendues les prochaines années seront assez stables sur 1 an, les épisodes pluvieux seront plus rares mais plus violents et plus chargés.

Il convient donc de renforcer les moyens existants en créant un nouveau bassin d'orage qui permettrait de stocker le surplus d'eau du Mondot et favoriser l'évacuation du réseau pluvial dans ce même ruisseau pour éviter, au maximum, que les riverains ne se retrouvent confrontés à des inondations liées au débordement du réseau empêché.

Le conseil municipal demande donc à l'agglomération d'Agen au titre de sa compétence « gestion des milieux aquatiques et inondation » (GEMAPi) et de sa compétence « gestion des eaux pluviales » :

- **D'engager** rapidement des travaux d'entretien du lit du ruisseau le Mondot (végétation, syphon, ensablement...),
- **De vérifier** la qualité du réseau pluvial du quartier de Boé-cités en place et si nécessaire de l'adapter,
- **De réaliser** un bassin d'orage sur un terrain situé sur la commune de Boé à proximité du centre commercial Leclerc, et d'associer les habitants durant l'étude de faisabilité,
- **De proposer** des solutions complémentaires du type puisard pour renforcer l'efficacité du réseau pluvial,
- **De proposer** aux habitants les plus exposés des solutions individuelles de type batardeau pour protéger leurs habitations déjà endommagées.

II - Considérants et références juridiques

Sur proposition du maire,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ADOPTER : cette motion telle que présentée ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Frédéric SAINT-
BEAT

Mme Pascale Luguët